

# BOL D'AIR DE L'HELVIE 2022

## Règlement

### PRESENTATION DES COURSES

**Le matin** à partir de 10h : 3 courses ENFANTS (- de 15 ans)

PARCOURS Enfants 4/7 ans nées de 2018 à 2015

A partir de 4 ans. En individuel, à pied puis à vélo\* sur un parcours de 1,5 km.

Pas de chronométrage mais un classement.

Clôture de la course à 10h30

PARCOURS Jeunes 8/10 ans nées de 2014 à 2012

En équipe, un coureur à pied passe le relais à son équipier qui fait le parcours en VTT\* sur un parcours total de 2,8 km. Chronométrage de la course.

Clôture de la course à 11h

PARCOURS Jeunes 11/15 ans nées de 2011 à 2007

En équipe, un coureur à pied passe le relais à son équipier qui fait le parcours en VTT\* sur un parcours total de 4,8 km. Chronométrage de la course.

Clôture de la course à 12h

**L'après-midi** à partir de 14h : 2 courses ADULTES (+ de 15 ans) limité à 200 coureurs

Clôture des courses adultes à 17h30

PARCOURS "La Buccoline"

Par équipe de 2, le coureur à pied prend le départ pour **10 km de course** (dénivelé positif de 300 mètres) puis passe le relais à son coéquipier qui part pour une boucle de **15 km en VTT\*** (dénivelé positif de 450 mètres). Chronométrage de la course.

Course accessible à partir de 15 ans, sous réserve d'avoir une autorisation parentale pour les - de 18 ans.

PARCOURS "Yann Roquet"

En individuel, la course commence par une boucle de **10 km à pied** (dénivelé positif de 300 mètres) et se poursuit par **15 km de VTT\*** (dénivelé positif de 450 mètres). Chronométrage de la course.

Course **interdite au - de 18 ans** (né en 2004 et avant, la course est autorisée)

PARCOURS Trail

En individuel, le coureur à pied fait 10km de course (dénivelé positif de 300 mètres).

## **DOCUMENTS /MATERIELS**

Tous les participants (enfants et adultes) devront être munis :

- Pour les licenciés triathlon FFTRI : photocopie de la licence en compétition de triathlon **pour faire les deux courses.**
- Pour les licenciés athlétisme FFA : photocopie de la licence pour faire **seulement** la course à pied.
- Pour les licenciés FFC : photocopie de la licence pour faire **seulement** la course VTT.
- pour les non licenciés : d'un **certificat médical** (ou d'une photocopie certifiée) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline concernée en compétition, datant de moins d'un an à la date d'inscription. **Tout autre certificat médical ne sera pas autorisé.**
- d'un **casque homologués aux normes sécurité en vigueur**
- d'un **moyen de paiement** pour l'inscription soit en chèque, soit en espèce
- d'un **chèque de caution** (sauf course ENFANT) de 40€ par équipe ou 40€ pour la course individuelle, qui sera rendu à la fin de la compétition.
- Les vélos à assistance électrique sont interdits
- Pas de location de vélo sur place

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans certificat médical à jour conforme à la demande citée plus haut.**

Pour participer aux épreuves, il faut être inscrit, via un bulletin d'inscription et avoir récupéré son dossard au bureau des inscriptions. Les mineurs doivent faire remplir l'autorisation parentale.

Possibilité de pré-inscription par courrier, jusqu'au 3 novembre 2022 : Mme Guido, 420 chemin du Pjaladas, 07400 VALVIGNERES ou [biathlon.inscription@yahoo.com](mailto:biathlon.inscription@yahoo.com) ou inscription le jour même de la course, sous réserve de places disponibles. Infos inscription : 07 86 14 36 52

## **LE JOUR DE LA COURSE**

- **retrait des dossards** à partir de 9h00 à cave cooperative du village pour les enfants et à partir de 12h30 pour les adultes **sur présentation d'une pièce d'identité.**
- Tout dossier incomplet sera refusé et invalidera l'inscription
- **Clôture des inscriptions 15 minutes avant le départ.**

## **DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation au Bol d'Air de l'Helvie, chaque participant autorise expressément les organisateurs, le Sou des écoles de Valvignères et l'Amicale laïque, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire gracieusement son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Bol d'Air de l'Helvie en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support physique et numérique, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour (internet, affichage, flyers,..), et pour une durée illimitée.

## **ASSURANCE**

### Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de l'APAC /via l'UFOLEP.

### Responsabilité Individuelle Accident

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **SECURITE DES PERSONNES**

De ce fait, l'organisateur décline toute responsabilité pour tout accident avant, pendant et après la course.

**La sécurité sera assurée sur le parcours par les sapeurs pompiers du SDIS de l'ARDECHE et par un médecin.**

Le participant s'engage à respecter avant, pendant et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptibles de lui être délivrées, par voie d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation. Le participant s'engage à porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté et à prévenir les secours. Pour la sécurité de tous, il s'engage à ne pas gêner le passage éventuel des voitures de l'organisation, ni l'intervention des secours.

## **RECOMPENSE**

Tous les participants (enfants et adultes) sont récompensés.

Le classement s'effectue sur les temps cumulés des deux épreuves (course à pied + VTT\*).

Il sera établi un classement HOMME, un classement FEMME et un classement MIXTE.

Tout concurrent non pointé aux différents contrôles élimine l'équipe

La cave coopérative de Valvignères récompense les sportifs de plus de 18 ans.

Remise des prix enfants et jeunes à partir de 12h15 dans les locaux de la cave coopérative.

Remise des prix adultes à partir de 17h30 dans les locaux de la cave coopérative.